2014-4862
2014-11-27

HASTEN™ NT

ADJUVANT POUR SOLUTION DE PULVÉRISATION

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N^{o} D'HOMOLOGATION 28277 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Oléate de méthyle et d'éthyle (huile végétale estérifiée) 71,44 %

ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU

Contenu net : 1,4 L, 4 L, 10 L, 14 L, 20 L, 110 L, 200 L, 208 L, 1 000 L, 1 400 L, vrac

VICTORIAN CHEMICAL COMPANY PTY LTD
83, Maffra Street
Coolaroo (Victoria)
3048, AUSTRALIE

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097
Guelph (ON)
N1H 8K1
519-821-3633

MISES EN GARDE
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale. Entreposer loin de la nourriture humaine ou animale.

Vêtements et équipement de protection : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Délai de sécurité : Les travailleurs ne doivent pas entrer dans les champs traités avant la fin du délai de sécurité indiqué sur l'étiquette du pesticide appliqué conjointement avec l'adjuvant pour solution de pulvérisation HASTEN NT.

Précautions à prendre et renseignements relatifs à l'environnement : Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau, les marécages ou tout autre plan d'eau par application directe, par dérive de pulvérisation ou lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le personnel médical doit communiquer avec Norac Concepts Inc. au 613-787-5620. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE
Conserver dans le contenant d'origine lors de l'entreposage. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des engrais, des plantes et de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION
Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant rempli par le distributeur ou par le détaillant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
L'adjuvant pour solution de pulvérisation HASTEN NT est un adjuvant à pulvériser à base d'huile végétale estérifiée.

MODE D'EMPLOI
Directives d'application :

Produits supprimés	Taux d'application de Hasten NT Adjuvant pour solution de pulvérisation	Remarques
Overdrive Herbicide, Dupont Coragen Insecticide, Dupont Truvist Herbicide, Dupont Navius VM Herbicide, Dupont Navius Herbicide, Dupont Rejuvra XL Herbicide, **Insecticide BENEVIA DUPONT, Insecticide EXIREL DUPONT.**	0,25% v/v	Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
Impact Herbicide	0.25% to 0.5% v/v	Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
Dupont Escort Herbicide 60% Dry Flowable	0,2 to 0,5% v/v	Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi. Adopter la dose supérieure de HASTEN NT lorsque la pression exercée par les mauvaises herbes est plus élevée.
Telar Herbicide Toss-N-Go Bags	0,1 to 0,2% v/v	Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi Adopter la dose supérieure de HASTEN NT lorsque la pression exercée par les mauvaises herbes est plus élevée.
Vision Max Silviculture and Roundup Ultra2 Liquid Herbicides	0,5 to 1,0% v/v	Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi. Adopter la dose supérieure de HASTEN NT lorsque la pression exercée par les mauvaises herbes est plus élevée.
Adrenalin SC Herbicide	0,5% v/v	Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
Refine SG Toss-N-Go, Refine Extra 75 DF, Refine SG Herbicides	0.5% v/v	Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
Option 35 DF	1,75L/ha	Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.

Suivre toutes les instructions sur les doses et les mises en garde figurant sur les étiquettes d'herbicides et d'insecticides. Elles peuvent être plus rigoureuses que celles exigées pour l'adjuvant pour solution de pulvérisation HASTEN NT.

Instructions pour le mélange : Remplir le réservoir d'eau au quart ou à la moitié et mettre en marche l'agitation. Ajouter la quantité requise d'herbicide en continuant l'agitation. Pendant que le réservoir se remplit et que l'agitation est en marche, ajouter la quantité requise d'adjuvant pour solution de pulvérisation HASTEN NT. L'agitation ininterrompue est recommandée, et ce, tout a long de la procédure de mélange afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.

AVIS À L'UTILISATEUR
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi*

sur les produits antiparasitaires. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

®HASTEN est une marque déposée de VICTORIAN CHEMICALS INTERNATIONAL PTY LTD. Australie. Tous les autres produits sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs compagnies respectives.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))